

COMMISSION LOCALISATION DU CLIS

REUNION DU 27 septembre 2021 – COMPTE-RENDU

Etaients présents :

Mmes Danielle COMBE, Marion DE WEERD, Corinne FRANÇOIS, Martine HURAUT, Régine MILLARAKIS, Claire PEUREUX-VALANT, et Laetitia FAUGIERES, MM. Dany EDOT, Henri FRANÇOIS, Jean-Luc GAILLARDIN, Jean-Michel GUYOT, Jean-Pierre MALASPINA, Patrick MALINGRE, Denis STOLF, Charles VARIN et Benoît JAQUET

Etait invité : M. Alby SCHMITT, Autorité environnementale

M. Alby SCHMITT présente le rapport de l'Autorité environnementale (Ae).

Il commence par un rappel sur l'Ae qui est une commission d'experts pluralistes et neutres. Les 2 rapporteurs pour le dossier CIGEO étaient A. SCHMITT et E. VINDIMIAN. Un avis n'est jamais favorable ou défavorable mais le but est d'améliorer le projet analysé. Il y a toujours un droit de réponse, les 2 documents (avis Ae et Mémoire en réponse de l'ANDRA) seront intégrés dans le dossier DUP.

Il souligne que le projet CIGEO est d'une ampleur et d'enjeux sans équivalent. Les documents montrent un dossier et une étude d'impact didactiques, détaillés, d'une grande qualité scientifique et technique. L'Ae note l'importance de la réversibilité et l'approche progressive.

L'Ae a eu une approche spécifique : c'est le stade DUP, l'analyse porte donc sur les enjeux à courts et moyens termes, tout en posant des questions sur le long terme. Il y aura d'autres rdv pour des avis en fonction des actualisations successives. Suite à la question d'un membre de la Commission, il répond qu'il y aura en particulier une sollicitation de l'Ae pour la DAC.

Quelques critiques générales :

- Affiner l'état initial (perméabilité de la nappe de l'Oxfordien sous-estimée, transferts thermiques dans l'argilite, composition chimique du sous-sol présentant de l'arsenic, enjeux des corridors écologique)
- Risques liés au développement du territoire (si population s'accroît)
- Absence de rapport de sécurité (dont l'analyse des risques de la réversibilité, simple renvoi au DOS et à la future DAC)
- Absence d'anticipation d'acceptation de déchets hors inventaire de référence (mais inventaire de réserve)
- Difficulté à se représenter réellement le projet (sa taille, la couche du Cox ...)

La maîtrise des risques :

- Des points forts (itérations périodiques entre connaissances scientifiques et technologiques, sûreté et conception)
- Fonctionnement en mode dégradé ? (Voir l'Etude d'Impact)
- Comportement des colis bitumés
- Accidentologie

- Méthode d'analyses des risques (probabiliste versus déterministe)
- Prise en compte du temps long, seuil d'acceptabilité du risque
- Analyse des risques liés à la récupérabilité. Sur le sujet, une discussion sur les définitions de réversibilité / récupérabilité s'ensuit avec les membres.

Discussions :

- Contrairement à l'avis de M. SCHMITT qui trouve la réversibilité parfaitement définie, les membres lui indiquent que ce point a été le sujet de nombreux débats, et qu'aujourd'hui le CLIS ne parle plus de réversibilité mais seulement de récupérabilité. Qu'il reste toujours des points à préciser comme le début et la fin de cette 'récupérabilité', que sa mise en pratique reste à discuter. Les textes indiquent 100 ans au minimum, mais un colis mis en stockage en début de phase industrielle pourra disposer d'une phase longue de récupérabilité alors que cela ne sera pas le cas pour le dernier colis descendu pour le stockage. De même, on peut parler de récupérabilité d'un colis mais pas de la matière contenue dedans vu qu'aucun autre débouché n'est possible. Enfin la réversibilité a longtemps été exposée comme un retour à un état initial, un stockage entièrement vidé, ce qui n'est plus envisageable.
- L'articulation des différents dossiers : les membres de la Commission constatent que l'ANDRA dans son mémoire en réponse renvoie très souvent au DOS, à la future DAC et aux futurs dossiers des autres maîtres d'ouvrages (route, rail...). Les membres de la Commission se demandent donc l'intérêt de ce dossier DUP avant la DAC.
- M. SCHMITT soulève le point de la gestion des risques : soit on réduit le risque lui-même (les rejets), soit on réduit sa cible (la population à proximité). Pour lui, il faut se poser la question du développement du territoire et de sa pertinence au regard des risques.
- M. SCHMITT ouvre le débat sur le stockage des déchets étrangers à CIGEO. Les membres de la Commission lui répondent que la loi l'interdit.
- Est évoqué un courrier de Mme POMPILI, ministre de la transition écologique, adressé à l'ANDRA, reprenant des questions soulevées dans le rapport de l'Ae et resté sans réponse à ce jour.

Conclusion :

Un dossier aux enjeux considérables, d'une durée incommensurable engageant les générations futures. Une Etude d'Impact de grande qualité même s'il reste des questions notamment à très long terme. Choix politique assis sur un éclairage scientifique, humain et éthique. Une nécessité d'humilité entre la courte durée industrielle et la longue durée des conséquences.